

Protocole Sanitaire

au 01/09/20

Collège Pierre de Ronsard

Selon protocole sanitaire des EPLE publié le 10/07/20.

Le protocole est allégé par rapport à celui appliqué en juin 2020.

POUR LES ELEVES

Distribution systématique par un personnel de l'établissement de gel hydro alcoolique :

- à l'entrée,
- à la sortie des élèves.

Mise à disposition du gel hydro alcoolique pour tout autre moment, station de gel hydro alcoolique :

- à l'accueil de l'établissement,
- dans le hall face à la vie scolaire.

Chaque salle de cours est équipée d'un spray désinfectant tables et mains.

Dans tout l'établissement et même dans la cour de récréation :

- port du masque obligatoire,
- changement du masque toutes les 4h.



L'élève doit avoir une pochette pour son masque sale et une pochette pour son masque propre. Les parents fournissent le masque. En cas d'oubli, l'établissement fournira exceptionnellement le masque. Le collègue pourra être amené à appeler les parents si l'oubli est récurrent. Il est recommandé d'apporter sa gourde ou bouteille d'eau pour la journée.

En salle Informatique

- Désinfection des mains avec un spray désinfectant mains, à l'entrée et à la sortie de la salle informatique.
- Un film de protection recouvrira les claviers afin de faciliter le nettoyage.

Il sera régulièrement changé par les agents d'entretien.

Il pourra être nettoyé avec un spray désinfectant lorsque deux groupes classe s'enchainent sans interruption.

En Activités sportives

La mairie laisse à disposition les vestiaires.

Désinfection des mains par les élèves sous contrôle du professeur :

- à l'entrée des vestiaires,
- à la sortie des vestiaires.

Le gel hydro alcoolique est fourni par l'établissement.

Entre chaque activité le professeur désinfecte :

- le matériel,

A l'aide d'un désinfectant virucide fourni par l'établissement.

A la fin de l'utilisation du gymnase, le professeur désinfecte :

- les vestiaires (bancs, porte manteaux, poignées de portes)
- Le produit désinfectant est fourni par la Mairie.

Le masque peut être retiré lors de l'exercice physique.

Self

Lavage des mains à l'eau et au savon :

- à l'entrée du Self
(surveillance faite par un personnel de l'établissement).
- à la sortie du Self



Les élèves passent par groupe classe et devront manger avec leur classe.

Au moment du repas, l'élève :

- pourra retirer son masque uniquement à sa table de repas,
- devra mettre son masque sale dans sa pochette.

Il devra remettre un masque propre avant de quitter sa table.

Nettoyage des Salles

Les agents désinfectent les tables, chaises, bureaux, poignées de porte tous les jours avec un produit spécial COVID.

Ils passeront également un balayage humide au sol tous les jours.

Une fiche de suivie (voir annexe 1) de l'entretien réalisé est disposée à l'entrée de chaque salle de classe et remplie chaque jour par l'agent d'entretien.

Elle sert également d'outil de communication entre les professeurs et l'agent d'entretien.

Une bombe désinfectante fournie par le Conseil Départemental, sera utilisée afin de renforcer le protocole de nettoyage des classes selon les besoins de l'établissement et afin de faciliter le travail des agents.

Pour le Personnel de l'établissement et les Personnes

Extérieures

- Désinfection des mains à l'entrée de l'établissement avec la station de gel hydro alcoolique.
- Port du masque obligatoire dans toutes les zones intérieures et extérieures de l'établissement, excepté si la personne est seule dans une pièce.
- Afin de limiter le brassage des personnes, les parents ne sont admis dans l'établissement que sur rendez-vous.
Les surveillants se rendront à la grille pour remplir le registre de sortie des élèves.
- Les grilles de l'établissement ouvriront à heures fixes selon fiche jointe (voir annexe 2).